

**Extrait du Registre des
Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 mars 2009

Le trois mars deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents : LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, MABIRE Jean-Claude, DROUET Yves-Marie, MABIRE Daniel, JOUANNE Christophe, LECONTE Alain, CAILLOT Sylvie, POULAIN Thérèse., FEUARDANT Guy, TARDIF Philippe, POULAIN Jérôme, MABIRE Edouard, VIVIEN Janine.

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ Approbation des comptes rendus de la séance précédente du Conseil Municipal :

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Informations du Maire :

- =====
- Divers :
 - Comptabilité Association Cantine Scolaire,
 - VMC Ecoles et logement LELERRE,
 - Réunion des adjoints le jeudi 05 mars 2009 l'après-midi pour préparation des Budgets,
 - Vote des budgets le 24 mars 2009 à 19 heures,
 - Mur du cimetière (LEBREDONCHEL Michel),
 - Local Archives à remettre en état,
 - Subvention EDF,
 - Dotation forfaitaire pour 2009,
 - DGE travaux aménagement du Bourg,
 - Demande de Mr et Mme AUVRAY (délaisé),
 - Résultats du Téléthon cantonal des 5 et 6 décembre 2008 : 8 487.87 €.

⇒ Vote des taux d'imposition :

=====

Le Conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition 2009 au niveau 2008, à savoir :

- Taxe d'habitation	11.01 %
- Foncier bâti	18.64 %
- Foncier non bâti	32.85 %
- Taxe Professionnelle	11.25 %

⇒ **Acte de candidature de contrat de ruralité – Salle polyvalente :**

Après avoir pris connaissance du dossier présenté par Monsieur le Maire, le Conseil décide de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général, l'élaboration d'un « Contrat de Ruralité » portant sur le bâtiment du « 1000 club » de la commune.

Ce dossier porterait sur les deux axes suivants :

- Isolation phonique,
- Ventilation VMC, d'autre part.

⇒ **Renouvellement et extension carrière du Bosquet (Société SECMA) – Ouverture enquête publique :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique présentée par la Société SECMA domiciliée aux Moitiers d'Allonne se rapportant à la demande d'autorisation de renouveler et étendre l'exploitation de la carrière du Bosquet sur le territoire de la commune, se déroule actuellement en Mairie des Moitiers d'Allonne depuis le 02 mars 2009 et se terminera le 04 avril 2009 inclus. Le dossier est mis à disposition du public et peut être consulté pendant les heures d'ouverture au public

Le Conseil demande à consulter le dossier avant de se prononcer. La délibération est reportée à la prochaine réunion du Conseil.

⇒ **Travaux prolongation assainissement vers habitation YVON – Etude devis SNEC :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, les termes de la convention datée du 12 novembre 2008 entre la Commune des Moitiers d'Allonne et Monsieur Jean YVON se rapportant au raccordement à l'assainissement collectif de la propriété située 20 rue des Trois Forges, la commune s'engageant à fournir en limite de propriété une canalisation de Ø 63 (canalisation de refoulement).

Il informe les membres du Conseil que les travaux de raccordement dans cette partie du bourg (CR non reconnu d'Hattainville aux Deux Eglises) ont été effectués par l'entreprise SNEC pour un montant HT de 1 585.25 euros, simultanément à la réalisation des travaux d'effacement des réseaux par cette même entreprise.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la réalisation des travaux conformément au devis de la société SNEC de Tourlaville et pour le montant précité.

⇒ **PLU - Rapport de la commission d'urbanisme :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion de la commission d'urbanisme qui s'est tenue en Mairie le lundi 09 février 2009 à 20 H 30 et se rapportant à la révision du PLU de la commune des Moitiers d'Allonne.

Le Conseil valide les grandes orientations de la révision du P.L.U.

Mr le Maire demande à consulter les services de la D.D.E. afin de valider ou infirmer ces orientations.

⇒ **Voirie – Programmation 2009 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser les travaux suivants :

- rue des Mielles,
- route des Breuil,
- chemin de Romont.

Monsieur le Maire rappelle aux exploitants agricoles qu'ils sont invités à enlever les cailloux nécessaires à l'entretien des chemins d'exploitation auprès de la Carrière du Bosquet (Société SECMA), sous couvert de l'adjoint chargé de la voirie ou de l'employé municipal.

⇒ **Acquisition de matériel – Vidéo projecteur et écran :**

=====

Monsieur le Maire propose au Conseil de réaliser l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran, ces matériels pouvant être prêtés au groupe scolaire et aux associations de la commune.

Après avoir présenté le modèle de vidéo projecteur réf. et ses caractéristiques pour un montant de 300 euro TTC de chez LECLERC Tourlaville, et indiqué que le coût estimé pour un écran est d'environ 180 euro TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à réaliser l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un écran pour un montant maximum de 480 euro TTC.

⇒ **Acquisition de matériel – Photocopieur Mairie :**

=====

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 28 août 2008 se rapportant à l'acquisition d'un photocopieur couleur d'occasion CANON IR 3100 pour la Mairie et pour un montant HT de 1 900 euros.

Après un échange de cet appareil pour incompatibilité de mise en réseau par un CANON IR 2570C, il s'avère que ce deuxième photocopieur à toujours des problèmes de fonctionnement malgré les nombreuses interventions de dépannage.

Mr le Maire présente au Conseil la nouvelle proposition de la société ABI GROUP pour un appareil neuf de marque OLIVETTI (D COLOR MF201+) au prix de 3 950 € HT avec un contrat de maintenance au coût de 0.0055 € HT pour impression noir et blanc, et 0055 € HT pour impression couleur, frais d'installation offerts.

Le Maire rappelle également que le photocopieur IR 2570C appartient toujours à la société ABI GROUP, le règlement de 1 900 € n'ayant pas été effectué au vu de son mauvais fonctionnement.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la nouvelle proposition de la société ABI GROUP pour l'acquisition d'un photocopieur neuf, AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant pour un montant HT de 3 950 € HT.

⇒ **Réduction délai de versement du Fonds de Compensation de la TVA (Investissements 2008) :**

=====

Monsieur le Maire présente au Conseil la nouvelle loi de finances rectificative pour 2009, se rapportant au versement anticipé des attributions du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2008.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement au cours de l'année 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1 trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 237 030 €;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune des Moitiers d'Allonne, un montant de 370 000 euro de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation d'environ 56 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat;

AUTORISE le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

⇒ **Terrain communal B 674 – Modalités d'utilisation :**

=====

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune a réalisé l'acquisition le 15 janvier 2009 du terrain situé aux « Ronds Duval » sous le n° de cadastre B 674 et d'une superficie de 10 340 m² appartenant à Madame JOUXTEL.

Il rappelle également que la commune s'est engagée à laisser la jouissance de cette parcelle après acquisition à Monsieur HAMEL Jean-François demeurant « Le Petit Breuil » aux Moitiers d'Allonne. Il convient donc d'établir une convention d'occupation des sols en précisant que le locataire s'engage à ne pas exploiter la superficie nécessaire à l'aménagement de la place de retournement pour la réalisation d'un poste de refoulement dès le commencement de ces travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir une convention nominative d'occupation des sols pour un loyer annuel de 60 € avec effet au 15 janvier 2009,

AUTORISE Mr le Maire à signer avec le preneur la convention à intervenir.

⇒ **Demandes de subventions :**

=====

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des courriers émanant de la SPA de Cherbourg-Octeville et de Solidarité Paysans Basse-Normandie sollicitant une subvention de la commune.

Le Conseil décide de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

⇒ **Questions diverses :**

=====

Le site Internet de la Commune : www.lesmoitiersdallonne.fr sera en ligne dans quelques jours. N'hésitez pas à nous écrire !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quinze.

Affichage : 25.02.09 - Convocation 25.02.09

Conseillers en exercice : 15 – Présents 15 – Votants 15

Pour Copie conforme

A Les Moitiers d'Allonne, le 05 mars 2009

Le Maire